

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication du Collège communal  
lors du Conseil communal du  
lundi 26 mars 2018

Contact : [sebastien.fraiture@liege.be](mailto:sebastien.fraiture@liege.be)

GSM : 0494/70.13.08

### Confirmation de l'ordonnance « grand froid »

Pour rappel, le plan grand froid permet de mettre près de 100 lits à disposition des plus démunis : 82 places réparties dans les 4 abris (Abri de nuit de Liège, Thermos, Abri supplétif à la caserne et abri de nuit de Seraing), ainsi que 6 lits d'urgence et 10 lits froids morbides. A cela, s'ajoute encore la possibilité de réquisitionner des chambres d'hôtel.

Le 27 février 2018, le Bourgmestre a signé une ordonnance permettant à la Police de faire exercice de la contrainte pour amener toute personne qui serait manifestement en danger par des températures extrêmes à accepter l'aide qui lui est proposée par les travailleurs sociaux et à rejoindre un abri de nuit.

Cette ordonnance est soumise à la confirmation du Conseil de ce 26 mars 2018.

L'outil a manifestement porté ses fruits puisqu'aucune arrestation n'est intervenue mais que 10 personnes ont accepté de rejoindre les places d'accueil grâce au caractère « persuasif » de l'ordonnance.

Qui plus est, 20 lits supplémentaires ont été ouverts concomitamment à la signature de l'ordonnance, dont la moitié a effectivement été utilisée, portant l'offre d'hébergement totale à 120 lits au plus fort de la période de froid morbide (avec possibilité d'accueillir les chiens).

### Une nouvelle école à Liège !

La pédagogie Freinet connaît un engouement toujours grandissant. Pour répondre à la demande des parents, le Collège communal propose au Conseil communal de créer une implantation supplémentaire. Celle-ci portera le nom d'Ecole fondamentale du Beau-Mur, dans la rue éponyme située à Grivegnée-bas.

L'école ouvrira au 1er septembre 2018 mais a déjà enregistré à ce jour 44 préinscriptions en maternelle (plus 10 en cours d'année) et 32 en primaire. La direction de l'implantation a été confiée à l'actuel directeur de EFC Laveu II, Olivier De Bal (préinscriptions possibles au 0471/212.173).

La demande est si forte qu'un nouveau bâtiment doit être construit à l'arrière, côté rue Soubre, pour pouvoir à terme organiser tout le cycle de l'enseignement fondamentale, de la classe d'accueil à la 6ème primaire.

Au total, la Ville comptera 7 écoles à pédagogie Freinet, soit :

- EFC Belleflamme (Grivegnée-haut),
- EFC Liberté (Outremeuse),
- EFC Vieille-Montagne (Saint-Léonard),
- EFC Naniot (Sainte Walburge),
- EFC Naniot-Erables,
- EFC Laveu I,
- EFC Laveu II,
- EFC Beau-Mur.

Quelque 616 élèves dans le maternel et 1055 dans le primaire sur le territoire de la Ville bénéficient de cette pédagogie qui fait de l'enfant l'acteur de ses apprentissages. L'enseignement secondaire de pédagogie active, type Freinet, se poursuit au sein de l'Athénée Léonie de Waha, accueillant presque 800 étudiants.

## Un pas de plus vers l'arrivée du tram

Le Collège propose au Conseil d'adopter un point d'importance dans la préparation du déploiement du tram : l'acquisition d'une parcelle place Louis de Geer. Celle-ci doit permettre, à terme, d'accueillir le dépôt du tram et la requalification du site de Bressoux-Droixhe.

## Indemnités de chantier doublées pour les commerces liégeois

Conscient des difficultés rencontrées par les commerçants lors de certains chantiers, le Collège propose au Conseil d'adopter un nouveau règlement permettant de doubler les indemnités qui leur sont octroyées dans de telles circonstances. Ce règlement remplace donc celui qui était en vigueur depuis décembre 2011.

Pour rappel, le règlement communal prévoit depuis 2011 l'octroi d'une indemnité aux commerces de détail et aux établissements HORECA situés dans une portion de voirie rendue inaccessible au trafic automobile en raison de l'exécution d'un chantier de travaux publics mené par la Ville.

La proposition est donc de porter l'indemnité forfaitaire de 25,00 à 50,00 EUR par jour d'ouverture. Ces indemnités peuvent être réclamées à partir du 8ème jour d'inaccessibilité, pour un montant maximum de 2.000,00 EUR par année civile. Le budget annuel provisionné pour cette mesure est également augmenté pour atteindre 50.000,00 EUR par an.

Les commerçants qui souhaitent plus de renseignement peuvent contacter le Bureau du Commerce ([commerce@liege.be](mailto:commerce@liege.be)) de la Ville de Liège.

## Adhésion de la Ville de Liège au Manifeste "Sécurité, Démocratie et Villes : coproduire les Politiques de Sécurité Urbaine"

Le Collège communal propose au Conseil communal d'adhérer à ce manifeste, adopté à Barcelone en novembre 2017, en clôture de la Conférence internationale "Sécurité, Démocratie et Villes" par l'ensemble des élus des villes membres du Forum Européen présents.

Une délégation liégeoise était présente lors de ces travaux (Bourgmestre, Ville-Plan de Prévention, Directeur général adjoint, Police, représentants des groupes politiques CdH, MR, Ecolo).

Le texte constitue le socle de principes et de valeurs qui fondent le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine. Il est conçu pour être une source d'appui, de soutien et d'inspiration pour les autorités locales dans la conception et la promotion de leurs politiques de sécurité et a également vocation à porter la voix des élus locaux auprès des institutions nationales, européennes et internationales.

Dans la foulée des travaux du Forum, Ville de Liège et Police ont dégagé des lignes de forces qui pourraient être intégrées dans les pratiques actuelles. C'est notamment le cas en matière de gestion de la toxicomanie, de politique de la nuit ou de sécurisation des espaces publics.

Pour rappel, la Ville de Liège a adhéré au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine en 1995. Depuis 2006, elle est élue au sein de son Comité exécutif et M. le Bourgmestre en est l'actuel Président.

L'objectif du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (Efus), au-delà des échanges d'expérience qu'il permet, est de favoriser le développement d'une culture européenne de sécurité et de prévention de la délinquance, par le travail en réseaux, l'élaboration collective et l'adoption commune de textes fédérateurs, porteurs de sens, tels que les manifestes de Naples 2000, Saragosse 2006 ainsi que d'Aubervilliers et de Saint Denis 2012.